

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-deuxième session  
Genève, 19 – 23 novembre 2018**

**PROPOSITION RÉVISÉE DE PROJET PILOTE SUR LE DROIT D'AUTEUR  
ET LA DISTRIBUTION DE CONTENU DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE  
PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans une communication datée du 16 octobre 2018 reçue par le Secrétariat, la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a proposé un projet intitulé "Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique" pour examen par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa vingt-deuxième session.

2. Après une première série de discussions à la vingt-deuxième session du CDIP, le Secrétariat a été prié de réviser une nouvelle fois le document CDIP/22/15, en consultation avec la délégation du Brésil. En conséquence, l'annexe du présent document contient une proposition révisée du projet.

3. *Le CDIP est invité à examiner l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

**PROPOSITION DE PROJET PILOTE SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LA DISTRIBUTION DE CONTENU DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE**

<b>1. RÉSUMÉ</b>	
<i>Cote du projet</i>	DA_1_3_4_10_11_16_25_35_01
<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique
<i>Recommandations du Plan d'action pour le développement</i>	Recommandations n <sup>os</sup> 1, 3, 4, 10, 11, 16, 25 et 35.
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Le projet pilote proposé vise à fournir des informations claires sur les régimes nationaux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes applicables au contenu audiovisuel qui est concédé sous licence et distribué dans l'environnement numérique.</p> <p>Plus précisément, le projet permettra de faire mieux connaître les règles nationales existantes aux créateurs et aux parties prenantes et d'évaluer les questions qui se posent en rapport avec le droit d'auteur et les droits connexes dans le marché audiovisuel numérique actuel des pays participants : Argentine, Brésil, Costa Rica, Équateur, Pérou et Uruguay.</p>
<i>Programme dont relève la mise en œuvre du projet</i>	Programme 3
<i>Liens avec d'autres programmes/projets connexes du Plan d'action pour le développement</i>	DA_16_20_01; DA_19_24_27_01; DA_1_2_4_10_11
<i>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</i>	<p>Programme 3</p> <p>Objectif stratégique I.2 : cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés.</p> <p>Objectif stratégique III.4 : accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins.</p> <p>Objectif stratégique IV.2 : amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.</p>
<i>Durée du projet</i>	30 mois

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Généralités

Le marché complexe de l'audiovisuel a fait l'objet de plusieurs initiatives gouvernementales pour promouvoir la production locale de contenu audiovisuel. Généralement, ces initiatives se sont concentrées sur la phase initiale de la création du produit audiovisuel, à savoir le financement de la production<sup>1</sup>. Il est toutefois important de souligner que le financement et la distribution sont généralement liés dans l'industrie audiovisuelle et qu'il est souvent essentiel de garantir la distribution du contenu pour permettre sa production. Par exemple, le financement peut être assuré par la prévente de droits exclusifs de propriété intellectuelle sur le contenu à un acheteur qui est chargé de la distribution<sup>2</sup>.

L'expansion des plateformes numériques proposant des services audiovisuels entraîne l'apparition de solutions de remplacement pour la distribution (et donc le financement) de contenu local qui, auparavant, n'atteignait pas le public par l'intermédiaire du cinéma ou de la télévision. Dans plusieurs régions, la consommation de contenu audiovisuel par l'intermédiaire de moyens numériques (tels que les services de diffusion en continu et de rattrapage) augmente de manière exponentielle. Parallèlement, les organismes de radiodiffusion locaux mettent également leur contenu à la disposition du public par l'intermédiaire de moyens numériques, augmentant le nombre de produits audiovisuels accessibles au public, y compris des produits locaux.

À l'instar de ce qui se passe dans la chaîne de valeur traditionnelle, les nouveaux circuits de distribution de contenu audiovisuel s'appuient également sur le droit d'auteur et les droits connexes pour garantir une rémunération aux créateurs et aux titulaires de droits. La protection du droit d'auteur devient d'autant plus cruciale que le contenu est facilement accessible dans un grand nombre de territoires grâce à sa diffusion numérique. Malgré l'évolution de l'environnement, il se peut que certains modèles de financement de longue date de contenu audiovisuel<sup>3</sup>, tels que la prévente de licences exclusives, continuent de jouer un rôle important<sup>4</sup> dans l'avenir.

En Amérique latine, la diffusion numérique de contenu audiovisuel s'est considérablement développée<sup>5</sup> ces dernières années. D'après les estimations, les revenus des plateformes numériques dans les régions atteindront 4,6 milliards de dollars É.-U. d'ici 2022 contre 1,87 milliard en 2016 et zéro en 2010<sup>6</sup>. Si des plateformes numériques comblent une lacune laissée par les circuits de distribution traditionnels<sup>7</sup>, elles offrent peut-être également d'autres possibilités aux créateurs de contenu local et au public. Certaines de ces nouvelles possibilités

<sup>1</sup> Voir, par exemple, le programme audiovisuel du MERCOSUR disponible à l'adresse <http://www.recam.org/pma/>

<sup>2</sup> Pour les différents modèles de financement, voir la publication de l'OMPI "Du scénario à l'écran", disponible à l'adresse <http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=261&plang=EN>

<sup>3</sup> OMPI, "Du scénario à l'écran : L'importance du droit d'auteur dans la distribution cinématographique". Disponible à l'adresse : <http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=261&plang=EN>

<sup>4</sup> Observatoire européen de l'audiovisuel, Territoriality and its impact on the financing of audiovisual works, Strasbourg, 2015. Disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/168078347f>

<sup>5</sup> Il y a eu trois nouveaux abonnements à Netflix et d'autres services dispensés par des bureaux de transfert de technologie pour chaque nouvel abonnement à la télévision payante traditionnelle en 2017 d'après HIS Markit, disponible à l'adresse <https://technology.ihs.com/601159/global-digital-pay-tv-subscriptions-exceeded-one-billion-in-2017-ihs-markit-says>

<sup>6</sup> Informations disponibles à l'adresse <https://www.broadbandtvnews.com/2015/06/21/latin-america-ott-tv-and-video-ready-for-take-off/>.

<sup>7</sup> MTM, Prospects for premium OTT in Latin America, 2016, disponible à l'adresse <https://www.vindicia.com/resources/analyst-reports-reviews/prospects-premium-ott-latin-america-mtm>

existent déjà, avec plus de 50 productions audiovisuelles latino-américaines financées par un grand service de diffusion en continu<sup>8</sup>. Dans le même temps, les services audiovisuels traditionnels ont commencé à proposer la distribution de contenu par l'intermédiaire de moyens numériques, augmentant ainsi la disponibilité globale de contenu en ligne.

Ce projet pilote tient compte des études précédentes approuvées par le CDIP sur la question du droit d'auteur dans le secteur de l'audiovisuel, notamment la négociation collective des droits et la gestion collective des droits dans le secteur de l'audiovisuel (document CDIP/14/INF/2), qui contient des recommandations<sup>9</sup> relatives à de futurs projets possibles, adoptées par le comité en rapport avec la question du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

## 2.2. Objectifs

Le présent projet vise à déterminer, en fonction de chaque cadre juridique national, le droit d'auteur et les droits connexes applicables à la distribution de contenu audiovisuel dans l'environnement numérique, en vue de permettre aux créateurs locaux, aux titulaires de droits et aux parties prenantes de mieux comprendre l'industrie. Améliorer l'accès des parties prenantes locales, notamment les créateurs, producteurs, plateformes numériques et responsables politiques, aux informations pertinentes sur le droit d'auteur et les droits connexes pourrait contribuer au développement du marché numérique local et à l'exploitation du contenu audiovisuel local.

## 2.3. Stratégie de mise en œuvre

*Résultat 1 : meilleure connaissance du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne*

- Activité 1 : demander une étude sur le cadre juridique du droit d'auteur et la concession de licences pour les œuvres audiovisuelles dans l'environnement numérique

Description : étude sur la concession de licences pour la diffusion en ligne d'œuvres audiovisuelles dans les pays retenus. L'étude prend en considération le cadre juridique national de chaque pays participant afin de comprendre les exigences juridiques et les pratiques contractuelles liées à la diffusion en ligne d'œuvres audiovisuelles.

- Activité 2 : établir un résumé du droit d'auteur et des droits connexes applicables au niveau national pour la concession de licences sur le contenu audiovisuel accessible en ligne

8

<https://media.netflix.com/en/press-releases/netflix-expands-its-latin-america-investments-announcing-new-original-series-diablo-filmed-entirely-in-mexico>

<sup>9</sup> L'étude sur la négociation collective des droits et la gestion collective des droits dans le secteur de l'audiovisuel (document CDIP/14/INF/2) contient les recommandations ci-après concernant "Les pratiques en matière de concession de licences pour l'environnement en ligne" : Recommandation n° 1 : Des discussions entre toutes les parties prenantes sont recommandées afin d'avoir une vision claire de la gestion des droits exclusifs et d'exploiter les possibilités émergentes du marché des nouveaux médias et des plateformes en ligne. – Cette recommandation est conforme à la proposition du module 5 du document d'orientation (CDIP/12/INF/3). Recommandation n° 11 : Il est important de concéder des licences efficaces pour les plateformes en ligne à la demande, tant nationales que panafricaines, afin d'exploiter les revenus potentiels dès le départ. Les fournisseurs de services en ligne demandent parfois des licences multiterritoriales couvrant plusieurs pays. – L'OMPI pourrait établir des partenariats avec les administrations nationales compétentes et organiser des ateliers sur les pratiques en matière de concession de licences en ligne pour les œuvres audiovisuelles, pour les pays francophones et anglophones d'un même groupe.

Description : les informations obtenues dans le cadre de l'activité 1 seront présentées sous la forme d'un résumé par pays qui pourra être utilisé pour diffuser des informations et sensibiliser le public aux règles pertinentes relatives au droit d'auteur et aux droits connexes.

- Activité 3 : demander une étude sur les œuvres audiovisuelles figurant dans le domaine public dans les pays participants

Description : cette étude compléterait la précédente sur le domaine public<sup>10</sup> demandée par le CDIP et porterait cette fois plus particulièrement sur la question des œuvres audiovisuelles relevant du domaine public en tenant compte du cadre juridique national de chaque pays participant. L'étude vise à comprendre les règles actuelles applicables à l'utilisation et à la distribution de contenu audiovisuel figurant dans le domaine public, y compris les utilisations autorisées du contenu.

*Résultat 2 : meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l'environnement numérique*

- Activité 1 : évaluer le processus de distribution de contenu par l'intermédiaire des circuits numériques dans les pays retenus.

Description : l'objectif est de présenter des exemples concrets de certaines productions locales diffusées en ligne afin de mieux comprendre les démarches entreprises par les différents acteurs pour tenter d'atteindre les utilisateurs par l'intermédiaire de moyens numériques.

- Activité 2 : procéder à l'évaluation économique du marché de l'audiovisuel numérique

Description : l'objectif est de réaliser une étude évaluant la disponibilité en ligne de contenu dans les pays retenus.

- Activité 3 : deux ateliers : La concession de licences sur le contenu audiovisuel dans les pays retenus

Deux ateliers réunissant des représentants et des parties prenantes d'un petit nombre de pays participants pour discuter de l'environnement juridique, de la production et de la concession de licences sur le contenu audiovisuel dans l'environnement numérique dans les pays sélectionnés. Ces ateliers permettront l'échange de données d'expérience nationales et faciliteront la collecte d'informations pour les autres activités du projet.

- Activité 4 : séminaire régional sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique

Description : un séminaire sera organisé sur les résultats des études et ateliers susmentionnés afin d'examiner comment le droit d'auteur et les droits connexes s'appliquent à la commercialisation du contenu audiovisuel destiné au marché numérique au niveau local. L'objectif de cette activité est de faciliter la compréhension et la connaissance des moyens pouvant favoriser un environnement dynamique pour la concession de licences dans la région et, en même temps, d'offrir un cadre d'échange sur les questions essentielles du marché audiovisuel numérique du point de vue du droit d'auteur.

<sup>10</sup> Voir le document CDIP/7/INF/2 disponible à l'adresse [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip\\_7/cdip\\_7\\_inf\\_2.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_7/cdip_7_inf_2.pdf)

<p><i>Risques et stratégies d'atténuation</i></p>	<p>Risque 1 : manque d'informations adéquates sur la concession de licences sur le contenu audiovisuel en ligne.</p> <p>Atténuation 1 : chercher à obtenir la collaboration des gouvernements locaux, des agences et des principales parties prenantes pour obtenir les informations pertinentes.</p> <p>Risque 2 : les conditions dans un pays sélectionné risquent d'entraver la mise en œuvre du projet en raison de la taille du marché ou du manque de données et de sources disponibles concernant le contenu des plateformes numériques.</p> <p>Atténuation 2 : procéder à des consultations étendues et mettre en place une collaboration étroite avec les parties prenantes locales de l'industrie audiovisuelle. En outre, les activités peuvent être suspendues ou reportées si aucune information n'est disponible ou si la qualité des données est insuffisante en ce qui concerne un ou plusieurs pays.</p>
<p>3. EXAMEN ET ÉVALUATION</p>	
<p>3.1. <u>Calendrier d'examen du projet</u></p> <p>Un rapport sur l'état d'avancement du projet sera présenté chaque année au CDIP pour examen.</p> <p>Une auto-évaluation finale sera effectuée après l'achèvement du projet et soumise au CDIP.</p> <p>Un consultant externe établira un rapport d'évaluation final indépendant, après l'achèvement du projet, qui sera soumis au CDIP.</p>	
<p>3.2. <u>Auto-évaluation du projet</u></p>	
<p><i>Résultats du projet</i></p>	<p><i>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</i></p>
<p><i>Résultat 1 : meilleure connaissance du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation d'une étude sur le cadre juridique du droit d'auteur et la concession de licences pour les œuvres audiovisuelles dans l'environnement numérique</li> <li>2. Présentation d'un résumé du droit d'auteur et des droits connexes applicables au niveau national pour la concession de licences sur le contenu audiovisuel accessible en ligne</li> <li>3. Présentation d'une étude sur les œuvres audiovisuelles figurant dans le domaine public dans les pays participants</li> </ol>
<p><i>Résultat 2 : meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l'environnement numérique</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation d'une évaluation concernant le processus de distribution de contenu par l'intermédiaire des circuits numériques dans les pays retenus</li> <li>2. Présentation d'une étude économique sur le marché audiovisuel numérique</li> </ol>

	<p>3. Organisation de deux ateliers (de deux jours chacun) pour échanger des informations et évaluer la mise en œuvre des résultats 1 et 2</p> <p>4. Organisation d'un séminaire régional sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique</p>
<i>Objectifs du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)</i>
a) Meilleure connaissance du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne	Publication des documents sur la page Web de l'OMPI afin de faciliter la diffusion de ces études et documents.
b) Meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l'environnement numérique	Analyse du questionnaire d'évaluation distribué à l'atelier régional, indiquant qu'au moins 60% des participants ont trouvé utile l'information diffusée lors de l'événement.





5. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

a) Année 2019

Résultats du projet	2019		Total		Total
	Personnel	Autres que personnel	Personnel	Autres que personnel	
2 études, 1 résumé et 1 recueil d'études de cas		100 000		100 000	100 000
1 étude économique		40 000		40 000	40 000
Personnel	57 000		57 000		57 000
<b>Total</b>	<b>57 000</b>	<b>140 000</b>	<b>57 000</b>	<b>140 000</b>	<b>197 000</b>

b) Exercice biennal 2020-2021

Résultats du projet	2020		2021		Total		Total
	Personnel	Autres que personnel	Personnel	Autres que personnel	Personnel	Autres que personnel	
2 séminaires sous-régionaux et 1 séminaire régional		235 000				235 000	235 000
Auto-évaluation du projet				10 000		10 000	10 000
Personnel	57 000		57 000		114 000		114 000
<b>Total</b>	<b>57 000</b>	<b>235 000</b>	<b>57 000</b>	<b>10 000</b>	<b>114 000</b>	<b>245 000</b>	<b>359 000</b>

6. DÉPENSES AUTRES QUE LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR CATÉGORIE DE COÛT

a) Année 2019

<i>(en francs suisses)</i>								
Activités	Voyages, formations et subventions			Services contractuels				Total
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Formations et indemnités de voyage connexes	Conférences	Publications	Services contractuels de personnes	Autres services contractuels	
2 études, 1 résumé et 1 recueil d'études de cas						100 000		100 000
1 étude économique						40 000		40 000
<b>Total</b>						<b>140 000</b>		<b>140 000</b>

b) Exercice biennal 2020-2021

<i>(en francs suisses)</i>								
Activités	Voyages, formations et subventions			Services contractuels				Total
	Missions de fonctionnaires	Voyages des tiers	Formations et indemnités de voyage connexes	Conférences	Publications	Services contractuels de personnes	Autres services contractuels	
2 séminaires sous-régionaux et 1 séminaire régional	35 000	155 000		30 000	5 000		10 000	235 000
Auto-évaluation du projet						10 000		10 000
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>155 000</b>		<b>30 000</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>245 000</b>

[Fin de l'annexe et du document]